



ASSEMBLEE GÉNÉRALE CAUB'ARC

La Teste-de-Buch

28 novembre 2019



18h 05 accueil

► Mots de bienvenue par le président Joël CONFOULAN à nos adhérents expérimentés et bienvenue à nos nouveaux adhérents ainsi qu'à nos invités :

- Alain VIVIEN Directeur du port d'Arcachon
- Christine DELMAS et Dominique DUCASSE adjoints au Maire de La Teste-de-Buch
- Baptiste MAIXANT Avocat au Barreau de Bordeaux
- Jean-Jacques SAVIN navigateur aventurier

(Cyril CLÉMENT Directeur du SMPBA étant empêché par les embouteillages)

Excusés notamment Houda VERNHET Sous-préfète, François DELUGA président du PNM BA et Mélina ROTH sa directrice, Marie-Hélène des EGAULX maire de Gujan-Mestras, Nathalie LEYONDRE maire d'Audenge, Mireille DENECHAUD notre présidente d'honneur et vice-présidente du PNM BA, Philippe MONTALBAN notre trésorier et président de l'ATP, Emmanuel MARTIN président de l'UNPNBA, Viviane LARROSE présidente de l'APPBA, Gildas SITTARAME président de la SNSM.

Remerciements à notre hôte, Christophe LEFÈBVRE, président des Amis du Petit musée du canot automobile et directeur du site éponyme original, dans l'esprit "Bassin".

► Présentation des objectifs statutaires de la CAUB'ARC dont on retiendra surtout le dernier :

« *Préserver nos usages et nos libertés tout en défendant la qualité de vie et le patrimoine naturel du Bassin* »

► Présentation de nos nouveaux membres qui nous permettent d'atteindre **32 adhérents associatifs** – soit la plupart des associations représentatives du Bassin :

- **Elles Bassin** Nicole Andrieux
- **APPBA** Viviane Larose
- **CAPS** Bruno Fanara
- **OKEANOS** représentée Marc Aschenbroich
- **Amis du Petit Musée Canot automobile** Christophe Lefèbvre
- Retour **ADPPM** Jean-Pierre Volmer



Une partie de l'assistance montée à plus de 70 personnes.

A noter la dissolution de l'ANPM qui était représentée par notre webmaster Christophe Guinle.

► **18h 10 Rapport trésorerie** : par **Michel MISME** membre associé de l'APBA en remplacement de Philippe Montalban. (voir diapos exposées en PJ)

Notre excédent d'exploitation s'établit à **292,94 €** suite à des dépenses de 7485,74 € compte tenu des frais (2000 €) attachés au tirage du flyer qui a bénéficié d'un généreux mécénat pour l'intégralité.

Soulignons que l'appel à contribution pour abonder les frais de notre avocat / arrêté mouillage-ZPI d'Arguin (3000 €) a permis de rassembler une grande partie des fonds, sachant que nous attendons le versement des adhérents qui s'y étaient engagés.

Enfin, le budget prévisionnel de 2020 s'équilibre à **2260 €** et inclut un versement de 400 € à la FNPAM.

L'assemblée approuve le rapport à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

Membres du CA : pas d'élections cette années. Il est fait appel à candidature au poste de trésorier adjoint suite à la désignation approuvée de Philippe Montalban en tant que trésorier principal ainsi que pour le poste de webmaster suite à l'abandon de Christophe Guinle qui est vivement remercié pour toute son implication depuis deux ans.

► **La cabane** : par **Christophe Lefèbre** :

Suite à une bévue sur la date de dépôt du dossier du renouvellement des trois cabanes (2 au n° 97) au port du Canal à Gujan-Mestras, il conviendra de reprendre la démarche prochainement. 5 associations se répartiront l'occupation : Bac à voiles d'Antan, Les Amis du Petit Musée du Canot automobile, CAUB'ARC, AUPPM33 et ABA-33.

Une prochaine réunion définira les modalités d'occupation de ces cabanes mutualisées.

► **Rapport moral** : par **Joël Confoulan** :

Bref rappel de **l'histoire de la constitution de la CAUB'ARC** : une idée qui germait depuis 2012 et s'est développée progressivement au travers du Collectif Liberté Plaisance en 2017, puis par le Collectif plus élargi. Pour finalement prendre corps 6 jours par la Coordination après la publication du décret d'Arguin du 10 mai 2017.

Une première manifestation de 400 personnes a été organisée le 3 juin sous la Halle d'Arcachon, puis le 5 août par l'opération Bigorneaux et ses parasols des ronds-points et enfin début septembre sur l'eau devant le port d'Arcachon.

L'assemblée constitutive s'est déroulée le 16 novembre 2017 suivie du dépôt des statuts le 1^{er} décembre et de la création du site Internet.

► **Présentation du fonctionnement du PNBA** (méthode élective) et de **ses commissions** par **Christine Bertrand** Membre du Comité Directeur du CODEP 33, élue au Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon, au Collège des usagers de loisirs en mer pour le Comité départemental de la Gironde de la Fédération d'études et de sports sous-marins.

Les candidatures émanant des diverses associations devront être reçues officiellement courant 2020 pour que le Conseil d'Administration puisse éventuellement les valider et les soutenir auprès du Préfet qui devrait mettre en place le nouveau Conseil de gestion en septembre 2020.



► **À 18h 30 précises** la surprise promise par le président s'entend arriver par Skype : l'intervention de **Maître François Molinié**, avocat au Conseil d'État, nous apportant des nouvelles de l'instruction du dossier de requête pour annulation du décret du 10 mai 2017.

Propos recueillis par David Patsouris journaliste à Sud-Ouest :

« Ce recours est en fin d'instruction au Conseil d'État. Nous sommes dans la phase finale et nous attendons l'audiencement du dossier. En tout cas, l'instruction du dossier est terminée et il a été transmis au rapporteur public

« Il pourrait donc arriver à l'audience en début d'année prochaine, peut-être en mars. L'instruction a été longue et c'est un signe positif. Un rejet est prévisible quand ça va vite. Ce n'est pas le cas ici. Le Conseil d'État a communiqué tous nos mémoires à l'État, ce qui veut dire que nos arguments sont assez sérieux pour faire annuler le décret. Nous serons prévenus une semaine avant l'audience et nous recevrons les conclusions du rapporteur public 48 heures avant. Elles nous donneront des indications sur ce que pourra décider le Conseil d'État. La décision des sept magistrats devrait intervenir environ trois semaines après l'audience. »



Photo David Patsouris Sud-Ouest

Ce dossier a nécessité une collaboration étroite avec le président Confoulan (dossier technique et argumentaire de 24 pages en 2017 puis la réponse au mémoire du Ministère en janvier : 9 pages et enfin 3 dernières pages de précisions en février.)

Reste à savoir si le décret était abrogé, les arrêtés en dépendant le seraient ipso facto. Pas forcément

► **Rapport moral, suite** : les activités de 2019 depuis la dernière AG

4 conseils d'administration ont été organisés en une année.

Des rencontres régulières et la participation aux diverses réunions (**CNL, comité de gestion de la RNN, SMPBA, comité gisement, Conseil maritime de façade, port d'Arcachon etc.**)

Ces participations actives concernent notamment le balisage du Bassin, la sécurité, les dragages, la préservation des zostères, l'histoire des ports (PNMBA).



A noter la récente création d'une commission « fréquentation nautique » qui sera dirigée par l'UPNBA sous la houlette du PNMBA.

De nombreux articles publiés sur notre site et des liens d'informations grâce notamment à Christophe Guinlé et Claude Mulcey.

Des interviews télé et radio.

La participation à de nombreuses AG (dont celle de la FNPAM) et moments festifs dont les 18h d'Arcachon.

Moment de grande tristesse le 13 mai lors du **décès de Jean-Jacques Dupouy**, notre trésorier, grand navigateur avec Marie-Claude son épouse. Une plaque commémorative a été déposée par un groupe d'amis le 4 septembre en présence de Marie-Claude.

Les 25 et 26 juin : participation aux journées « l'eau en partage » organisées par le SIBA (6 forums dont celui sur les micropolluants (réseau REMPLAR)).

Le **29 juin**, organisation d'une **nouvelle manifestation** pour cause d'un nouvel arrêté d'extension démesurée des ZPI au détriment des zones de mouillage. Le 3 août : rencontre fortuite des plaisanciers à Arguin face à la SEPANSO pliant ses parasols.

Le 2 septembre déplacement du **Comité de gisement** pour s'apercevoir qu'il n'y a plus de coquillages au sud d'Arguin malgré l'exclusion des plaisanciers.

19 octobre : présence (invitée au dernier moment) de notre délégation (Joël Confoulan, président, Claude Pasca président de l'APBA et notre premier Vice-président et Claude Mulcey en tant que vice-président et membre du CMF SA et représentant de la FNPP) auprès de la **Secrétaire d'Etat à l'Ecologie** alors que les professionnels du nautisme et les pêcheurs ont été oubliés... Le même jour remise de la **Médaille du Mérite maritime à Claude Pascal**.

Pour mémoire, des démarches ont été initiées pour récupérer des **documents de comptabilité relatifs à la SEPANSO** dont la fédération régionale a reçu 1 115 232 € de subventions en 2017. Sachant que la SEPANSO Gironde boucle son budget à 51 185 € en 2017, ce serait en fait la fédération qui abonderait le budget du gestionnaire de la RNN d'Arguin (pour plus de 300 000 €) qui ne peut donc être la délégation de Gironde. A suivre.

Le 25 octobre, l'APBA a invité Joël Confoulan pour sa conférence sur « 5 siècles de cartes marines du Bassin d'Arcachon » dont les produits d'entrées ont été reversés à la SNSM.

Enfin, la CAUB'ARC a apporté son soutien au projet de **désenvasement du Port de La Teste-de-Buch** défendu par l'ADPSO, conformément au seul projet validé par les pouvoirs publics.

Le problème du désenvasement des ports du Bassin et d'une grande partie du plan d'eau devient inquiétant et nécessiterait des mesures et des moyens d'importance.

► **Remise des exemplaires du flyer : « Mieux connaître le Bassin d'Arcachon »**

5000 exemplaires ont été tirés par l'entreprise BLF du Haillan. Le pliage a été effectués par un CAT. Il n'a rien coûté à notre Confédération. Uniquement des fonds privés par mécénat.

Ils seront distribués aux membres de nos assos, et diffusés au Salon Nautique d'Arcachon, dans les Offices de Tourisme, sur les comptoirs des Coopératives Maritimes, aux passagers de l'UBA si OK, dans les magasins des entreprises du nautisme et à leurs clients, dans les mairies, salles d'attente diverses, probablement dans les écoles etc.

► **Intervention de Maître Baptiste Maixant** avocat ayant porté notre dossier de demande d'annulation de l'arrêté ZPI d'Arguin devant le Tribunal Administratif de Bordeaux. Il nous rappelle brièvement la procédure.

► **Intervention d'Alain Vivien Directeur Port d'Arcachon** : il nous informe des diverses modalités du désenvasement des ports et nous fait part du projet du prochain Salon nautique

d'Arcachon : présence du Bélem, d'un pavillon de 600 m² dédié au développement durable et la préservation du milieu, d'un salon préalable sur les pêches professionnelles et la conchyliculture.

Concernant le désenvasement, en 10 ans, 8,2 M € lui ont été consacrés. L'an dernier, au centre de traitement des vases du Teich (entreprise privée) le coût a été de 65€ le m³.

► **Intervention de Jean-Jacques Savin** : il nous présente l'essentiel de son périple de 4 mois vécu dans son tonneau. La raison de son idée, ses conditions de vie à bord etc. Son livre passionnant : « 127 jours à la dérive » raconte dans les détails cette aventure hors du commun.



FIN de l'AG à 19h 45. Début du partage des petits plats "maison" et autres tapas apportés par nos membres.

JC

CAUB'ARC		RAPPORT FINANCIER		28/11/2019	
		BUDGET	REEL		
B E N E F I C I A I R E	Cotisations 2017	1 010,00 €	825,00 €	15 Adhérents	
	Cotisations 2018	1 390,00 €	1 710,00 €	28 Adhérents	
	Cotisations 2019	2 260,00 €	2 020,00 €	32 Adhérents	
RECETTES					
	solde compte 11/2018			1 433,89 €	
	MECENAT2019	2 000,00 €	2 000,00 €	Projet Flyer	
	Remboursements AG 2018		384,00 €		
	Participations plaque JJD		230,00 €		
	VIRT COLLECTE RECOURS		3 000,00 €		
	VIRT COMPTE ASS CAUBARC		144,68 €		
	RECETTES TOTALES		7 778,68 €	9 212,57 €	
DEPENSES					
	Manifestations	450,00 €	232,72 €	Salon Nautique/Manif	
	AG 2018		771,00 €	Parc Ornithologique	
	AG 2019				
	Communication FLYER	2 000,00 €	2 000,00 €		
	Avocat recours ZPI		3 000,00 €	M MAIXANT	
	Cotisations	400,00 €	600,00 €	FNPA 2018 et 2019	
	PLAQUE JJD		230,00 €		
	COLLECTE 2019		200,00 €		
	Fournitures Bureau	200,00 €	173,38 €		
	Assurance	120,00 €	115,64 €		
	Site Web	300,00 €	95,00 €		
	Divers et Aleas	250,00 €	68,00 €	gaz ag2019	
	DEPENSES TOTALES		7 485,74 €		
	solde théorique compte CREDIT MARITIME au 28/11/19	1 726,83 €		excédent d'exploitation	292,94 €
					2 019,7

CAUB'ARC		BUDGET PREVISIONNEL 2020			
		BUDGET	REEL		
B E N E F I C I A I R E	Cotisations 2017	1 010,00 €	825,00 €	15 Adhérents	
	Cotisations 2018	1 390,00 €	1 710,00 €	28 Adhérents	
	Cotisations 2019	2 260,00 €	2 020,00 €	32 Adhérents	
RECETTES					
	Cotisations 2020	2 260,00 €			
	RECETTES TOTALES	2 260,00 €			
DEPENSES					
	Manifestations	450,00 €		Salon Nautique FNPA 2020 (à discuter)	
	Stand Caub'Arc Salon	350,00 €			
	Cotisations	400,00 €			
	Fournitures Bureau	200,00 €			
	Assurance	250,00 €			
	Site Web	150,00 €			
	Cabane	210,00 €			
	Divers et Aleas	250,00 €			
	DEPENSES TOTALES	2 260,00 €			